

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 9 janvier 2020

La Banque nationale s'attend à un bénéfice de 49 milliards de francs pour l'exercice 2019

Distribution de 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2019; distribution additionnelle envisagée par la BNS au titre des exercices 2019 et 2020

La Banque nationale suisse (BNS) clôturera l'exercice 2019 avec un bénéfice de l'ordre de 49 milliards de francs, selon les chiffres provisoires. Le gain réalisé sur les positions en monnaies étrangères s'est inscrit à quelque 40 milliards de francs. Le stock d'or a généré une plus-value de 6,9 milliards de francs. Quant aux positions en francs, elles ont affiché un bénéfice d'environ 2 milliards de francs.

Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires s'élèvera à environ 5,9 milliards de francs. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 45 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établira à quelque 88 milliards de francs. Il sera ainsi possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi, ainsi qu'à la distribution de 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons.

De plus, en vertu de la convention actuelle, la Confédération et les cantons ont droit à un montant supplémentaire de 1 milliard de francs, étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excède 20 milliards de francs après affectation du bénéfice.

Le montant à distribuer, soit 2 milliards de francs au total, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

A l'issue de ces versements, le solde de la réserve pour distributions futures s'établira à environ 86 milliards de francs.

Le niveau élevé de la réserve pour distributions futures permet à la Banque nationale d'augmenter, dans une mesure limitée et dans le respect des principes habituels, les montants

Communiqué de presse

qu'elle versera à la Confédération et aux cantons au titre des exercices 2019 et 2020 conformément à la convention actuelle. Elle entend à cette fin conclure une convention additionnelle avec le Département fédéral des finances (DFF). Celle-ci compléterait la convention concernant la distribution du bénéfice qui est encore en vigueur pour les exercices 2019 et 2020. La Banque nationale entrera en discussion à ce sujet avec le DFF.

En ce qui concerne les distributions au titre des exercices 2021 à 2025, une nouvelle convention sera établie dans le courant de l'année prochaine.

Le rapport détaillé sur le résultat de l'exercice 2019 avec les chiffres définitifs sera publié le 2 mars 2020. Le Rapport de gestion de la BNS paraîtra le 19 mars 2020.